



Droits et devoirs de la femme mariée

Par **PapaCaliméro**, le **11/08/2009** à **00:17**

Bonjour, un rapide résumé de ma situation : ma femme a un amant et veut partir vivre avec lui. Elle a demandé le divorce et voudrait que ça se passe le plus rapidement possible. Nous avons deux enfants. Elle a pris un studio à partir de fin Août et compte y loger ses enfants en alternance équilibrée entre elle et moi. Comme ça va être difficile de supporter les deux loyers financièrement pour notre couple, elle me propose également d'aller directement habiter chez son amant, avec les enfants en alternance également (oui, les femmes sont gonflées parfois). Mon but est de mettre la priorité sur nos enfants, et de les traumatiser le moins possible dans cette future nouvelle vie. Mes questions sont simples : quels sont les droits et les devoirs de la femme/mère mariée ? A-t-elle le droit de quitter le domicile familial sans raisons ? A-t-elle le droit de m'imposer une dépense non-négligeable en plus dans le budget commun ? Enfin, qui puis-je aller voir pour être conseillé, pour gérer au mieux cette situation vis à vis des enfants ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Patricia**, le **11/08/2009** à **10:05**

Bonjour, Votre femme est complètement dans ses torts de vouloir quitter de sa propre initiative le domicile conjugal (abandon de domicile). Seul la décision d'un JAF peut l'y autoriser. Idem pour les versements de pensions alimentaires, prestations compensatoires..... Seul un juge le décide et en calcule les montants. Pour conseils, vous pouvez contacter une Ass Soc. Renseignez vous à votre mairie, service social. Assistantes sociales et juristes reçoivent gratuitement sur rendez-vous. Ainsi qu'à votre Tribunal, où des avocats consultent gratuitement (10/15mn).